

Ajout d'emplois soumis à déclaration d'intérêts

Articles 1 à 3

- Articles 1 à 3 : ajout d'emplois à la liste des emplois soumis à DI
- Faisant fonction de chef de service ou de sous-directeur
 - Directeur de la modernisation et de l'administration de la Préfecture d'Ile-de-France
 - Directeurs de la préfecture de police
 - DG, SG et chef de l'Inspection générale de l'INSEE
 - Abaissement du seuil du nombre d'habitants pour les emplois dans la FPT (passage de 80 000 à 40 00) : DGS, DGS adjoint, Directeur général des services techniques des EPCI à fiscalité propre, DG et DG adjoint des EPCI assimilés à une commune, CDG assimilés à une commune, etc.
 - Les personnes exerçant les fonctions de contrôleur budgétaire et comptable ministériel, de chef du département comptable, de chef du département du contrôle budgétaire et de contrôleur budgétaire en région.